# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le dix-huit décembre deux mille quatorze à dix-neuf heures dans les salons de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MORAINE, Maire.

PRESENTS (29 membres): Monsieur Bernard MORAINE, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, représentant la majorité des membres en exercice.

### **EXCUSES** (4 membres):

Monsieur Ulrich DUCROT, pouvoir à Monsieur Yann CHANDIVERT Madame Gaëlle LASSUCE, pouvoir à Madame Isabelle MICHAUD Monsieur Yves GENTY, pouvoir à Monsieur Mohamed BELKAID Madame Corinne BALLANTIER, pouvoir à Monsieur Jacques COURTAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Olivia LAWSON-PLACCA.

#### **COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

#### a. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Olivia LAWSON-PLACCA est nommée secrétaire de séance.

## b. Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

- D135/2014: Modification du montant des frais de chauffage au m² dans les logements des écoles publiques maternelles et élémentaires de Joigny
- D136/2014 : Marché public à procédure adaptée MA 1241 réhabilitation de la médiathèque-lot 3 avenant 1
- D137/2014: Marché public à procédure adaptée MA 14 26 pose d'une bâche anti condensation au tennis couvert déclaration sans suite
- D138/2014: Convention avec M. LECLERC pour l'exposition sur les émaux d'art de Longwy
- D139/2014 : Réalisation d'un prêt auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté
- D140/2014: Lumières d'hiver
- D141/2014: Remises des prix concours maisons fleuries
- D142/2014: MA1421 Entretien du réseau d'assainissement (2014-2016)
- D143/2014: MA1427 Suppression de branchement plomb sur le réseau d'eau potable
- D144/2014: MA1429 Maintenance en dératisation
- D145/2014: CS1431 Feu d'artifice de Noël
- D146/2014: Bail commercial locaux 1 avenue d'Hanover APC Bourgogne
- D147/2014: Convention d'occupation du DPC manège IGNACE / AC
- D148/2014: Convention d'occupation du DPC manège SABAI / AC
- D149/2014 : Spectacle de Noël
- D150/2014: Mise à disposition gratuite de locaux pour vaccination centre hospitalier de Sens
- D151/2014 : Marché de Noël
- D152/2014: Installation manège M. TONNELIER
- D153/2014 : Bail précaire association Entrain

#### c. Point des travaux

#### **Bâtiments**

Aménagement du bâtiment n°2 de l'ancien site militaire

Le bâtiment pôle social a été inauguré le 12 décembre dernier.

Sur les autres travées, les travaux se poursuivent.

#### Aménagement du bâtiment n°3 de l'ancien site militaire

Reste à installer le bardage extérieur de la cage d'ascenseur.

#### CPAM

Les travaux sont en cours. L'achèvement est prévu pour le mois de janvier.

# <u>Groupe scolaire Albert Garnier – mise en accessibilité</u>

Les travaux ont débuté :

- Côté cour maternelle : la rampe a été réalisée.
- Côté cour primaire : les travaux sont terminés, la mise en service aura lieu en début d'année.
- Côté rue Albert Garnier : la rampe a été installée, restent la pose des garde-corps et quelques travaux de finition (trottoir).

## **≻**Eaux et assainissement

Les travaux de rénovation de la télégestion de production et de distribution d'eau potable sont en cours.

## d. Subventions accordées à la ville

- Ministère de l'intérieur : 135 000 € au titre du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement des armées (FSCT)
- Etat : 10 000 €, crédits d'ingénierie pour un poste de chargé de mission/coordinateur de la mission politique de la ville
- DRAC: 5 000 € pour des actions dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle menées par le conservatoire
- o Etat, au titre de la DETR 2014:
- 9 200 € pour la rénovation de la cantine du groupe scolaire Saint-Exupéry
- 26 400 € pour la mise en accessibilité des sanitaires extérieurs, désamiantage et remplacement des sols de l'école maternelle Saint-André
- o Conseil régional:
- 38 600 € pour l'aménagement internet et l'informatisation pour l'ouverture de la nouvelle médiathèque
- 1 250 € pour l'acquisition d'instruments de musique

## e. Communication relative au remplacement des branchements en plomb

La ville procède en moyenne au remplacement de 60 à 90 branchements par an. Le planning de remplacement est établi en fonction du programme de voirie. La ville réalise également des remplacements au cas par cas, en fonction des fuites constatées sur les branchements. Le coût moyen d'un branchement est de 1 500 €, mais il varie en fonction de la configuration des lieux et des contraintes techniques.

## f. Communication relative aux résultats des élections professionnelles

Des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au Comité Technique commun (agents Ville + CCAS) et à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C (Agents Ville) se sont déroulées dans les salons de l'hôtel de ville, le 4 décembre 2014 de 9 h 00 à 15 h 00.

## <u>Voici les résultats</u> :

Comité Technique commun : 5 sièges à pourvoir

Nombre d'électeurs inscrits: 196

Nombre de votants: 124

Nombre de suffrages exprimés : 111 Nombre de suffrages nuls : 13

Ont obtenu:

. Syndicat CFTC : 33 voix - 1 siège . Syndicat CGT : 78 voix - 4 sièges

#### Commission Administrative catégorie C

Nombre d'électeurs inscrits : 119

Nombre de votants: 80

Nombre de suffrages exprimés : 75

Nombre de suffrages nuls : 5

Ont obtenu:

. Syndicat CFTC: 20 voix . Syndicat CGT: 45 voix . Syndicat FAFPT: 3 voix . Syndicat CFDT: 4 voix . Syndicat UNSA: 3 voix

Le résultat de cette élection a ensuite été transmis au Centre De Gestion de l'Yonne chargé de recenser les votes de toutes les collectivités affiliées au CDG et de répartir les sièges en fonction du nombre de voix obtenues par chaque organisation syndicale.

# g. Communication relative à la fermeture de la pharmacie de Saint-André

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu en réponse à son intervention auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne.

## h. Bilan du fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage

#### **ORDRE DU JOUR**

# FIN-92-2014. Création du budget annexe «Conservatoire et spectacles vivants»

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'individualiser les dépenses et les recettes du conservatoire et des spectacles vivants, afin de mieux appréhender et maîtriser les coûts,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de créer un budget annexe dédié,

**CONSIDERANT** que ce budget comportera l'ensemble des dépenses et des recettes liées aux activités du conservatoire : musique, théâtre, «Vendredis de Debussy», partenariats éducatifs tels que Erasmus +, etc, **VU** l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 10 décembre 2014,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de créer un budget annexe dénommé «Conservatoire et spectacles vivants», à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, **DIT** que ce budget comprendra notamment les dépenses et recettes mentionnées ci-dessus,

PRECISE que la nomenclature comptable de ce budget sera l'instruction budgétaire et comptable M14,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

## FIN-93-2014. Création du budget annexe «Restauration scolaire et accueil périscolaire»

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'individualiser les dépenses et les recettes de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire, afin de mieux appréhender et maîtriser les coûts,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de créer un budget annexe dédié,

**CONSIDERANT** que ce budget comportera l'ensemble des dépenses et des recettes du service de restauration scolaire, y compris le transport vers les cantines, ainsi que les dépenses et les recettes des garderies scolaires, **VU** l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 10 décembre 2014,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de créer un budget annexe dénommé «Restauration scolaire et accueil périscolaire», à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

DIT que ce budget comprendra notamment les dépenses et recettes mentionnées ci-dessus,

PRECISE que la nomenclature comptable de ce budget sera l'instruction budgétaire et comptable M14,

**AUTORISE** le maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

## FIN-94-2014. Création du budget annexe «Camping»

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'individualiser les dépenses et les recettes du camping, afin de mieux appréhender et maîtriser les coûts,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de créer un budget annexe dédié,

**CONSIDERANT** que ce budget comportera l'ensemble des opérations comptables liées à la gestion du camping municipal : droits d'entrées versés par les campeurs, entretien des bâtiments, dépenses énergétiques, matériel, travaux, etc,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 10 décembre 2014,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de créer un budget annexe dénommé «Camping», à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

DIT que ce budget comprendra notamment les dépenses et recettes mentionnées ci-dessus,

PRECISE que la nomenclature comptable de ce budget sera l'instruction budgétaire et comptable M14,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

## FIN-95-2014. Création du budget annexe «Forêt communale»

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'individualiser les dépenses et les recettes de la forêt communale, afin de mieux appréhender et maîtriser les coûts,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de créer un budget annexe dédié,

**CONSIDERANT** que ce budget comportera les revenus de la forêt: ventes de bois, baux de chasse, redevances versées par EDF, ainsi que les éventuelles subventions pour travaux,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 10 décembre 2014,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de créer un budget annexe dénommé «Forêt communale», à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

DIT que ce budget comprendra notamment les dépenses et recettes mentionnées ci-dessus,

PRECISE que la nomenclature comptable de ce budget sera l'instruction budgétaire et comptable M14,

**AUTORISE** le maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

# FIN-96-2014. Création du budget annexe «Aire d'accueil des gens du voyage»

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'individualiser les dépenses et les recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage, afin de mieux appréhender et maîtriser les coûts,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de créer un budget annexe dédié,

**CONSIDERANT** que ce budget comportera les dépenses et les recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage : gestion et entretien de l'aire d'accueil par un prestataire, dépenses d'électricité, téléphone, petit matériel, perception des droits d'entrée, participation de la caisse d'allocations familiales, etc,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 10 décembre 2014,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de créer un budget annexe dénommé «Aire d'accueil des gens du voyage», à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

DIT que ce budget comprendra notamment les dépenses et recettes mentionnées ci-dessus,

PRECISE que la nomenclature comptable de ce budget sera l'instruction budgétaire et comptable M14,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

## FIN-97-2014. Budget primitif 2015 - ville

VU le projet de budget primitif pour la ville pour l'exercice 2015 s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 283 405,37 €	2 283 405,37 €
FONCTIONNEMENT	11 630 335,00€	11 630 335,00€
TOTAL	13 913 740,37 €	13 913 740,37 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 17 novembre 2014,

**CONSIDERANT** que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 10 décembre 2014, **CONSIDERANT** que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

<u>POUR</u>: Monsieur Bernard MORAINE, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Conseil Municipal du 18 décembre 2014

Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, soit 25 voix,

<u>CONTRE</u>: Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Monsieur Thierry LEAU, soit 6 voix,

ABSTENTIONS: Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 2 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif de la ville de Joigny pour l'exercice 2015 tel qu'il est présenté.

# FIN-98-2014. Budget primitif 2015 - eau

**VU** le budget primitif 2015 du service de l'eau de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	242 000,00 €	242 000,00€
FONCTIONNEMENT	1 836 020,00€	1 836 020,00€
TOTAL	2 078 020,00€	2 078 020,00€

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 17 novembre 2014,

**CONSIDERANT** que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 10 décembre 2014, **CONSIDERANT** que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** chapitre par chapitre le budget primitif du service de l'eau de la ville de Joigny de l'exercice 2015 tel qu'il est présenté.

## FIN-99-2014. Budget primitif 2015 — assainissement

**VU** le budget primitif 2015 du service de l'assainissement de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	716 000,00€	716 000,00€
FONCTIONNEMENT	1 345 000,00€	1 345 000,00 €
TOTAL	2 061 000,00€	2 061 000,00€

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 17 novembre 2014,

**CONSIDERANT** que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 10 décembre 2014, **CONSIDERANT** que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** chapitre par chapitre le budget primitif du service de l'assainissement de la ville de Joigny de l'exercice 2015 tel qu'il est présenté.

## FIN-100-2014. Budget primitif 2015 — CRSD et ex-28<sup>e</sup> groupe géographique

**VU** le budget primitif 2015 du CRSD et de l'ex-28<sup>e</sup> groupe géographique de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	443 200,00 €	443 200,00€
FONCTIONNEMENT	574 625,00€	574 625,00€
TOTAL	1 017 825,00€	1 017 825,00€

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 17 novembre 2014,

**CONSIDERANT** que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 10 décembre 2014, **CONSIDERANT** que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

<u>POUR</u>: Monsieur Bernard MORAINE, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, soit 25 voix,

<u>ABSTENTIONS</u>: Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 8 voix,

**APPROUVE** chapitre par chapitre le budget primitif du CRSD et de l'ex-28<sup>e</sup> groupe géographique de la ville de Joigny de l'exercice 2015 tel qu'il est présenté.

## FIN-101-2014. Budget primitif 2015 — camping

VU le budget primitif 2015 du camping de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 500,00€	3 500,00 €
FONCTIONNEMENT	45 760,00€	45 760,00€
TOTAL	49 260,00€	49 260,00 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 17 novembre 2014,

**CONSIDERANT** que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 10 décembre 2014, **CONSIDERANT** que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** chapitre par chapitre le budget primitif du camping de la ville de Joigny de l'exercice 2015 tel qu'il est présenté.

# FIN-102-2014. Budget primitif 2015 — Conservatoire et spectacles vivants

**VU** le budget primitif 2015 du conservatoire et des spectacles vivants de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	8 672,00€	8 672,00€
FONCTIONNEMENT	401 387,00€	401 387,00€
TOTAL	410 059,00€	410 059,00€

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 17 novembre 2014,

**CONSIDERANT** que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 10 décembre 2014,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR: Monsieur Bernard MORAINE, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 32 voix, ABSTENTION: Monsieur Claude DASSIE, soit 1 voix,

**APPROUVE** chapitre par chapitre le budget primitif du conservatoire et des spectacles vivants de la ville de Joigny de l'exercice 2015 tel qu'il est présenté.

## FIN-103-2014. Budget primitif 2015 — forêt communale

**VU** le budget primitif 2015 de la forêt communale de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	7 330,00€	7 330,00 €
FONCTIONNEMENT	100 300,00€	100 300,00€
TOTAL	107 630,00€	107 630,00€

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 17 novembre 2014,

**CONSIDERANT** que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 10 décembre 2014, **CONSIDERANT** que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** chapitre par chapitre le budget primitif de la forêt communale de Joigny de l'exercice 2015 tel qu'il est présenté.

# FIN-104-2014. Budget primitif 2015 — restauration scolaire et accueil périscolaire

**VU** le budget primitif 2015 du service de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	26 685,00€	26 685,00€
FONCTIONNEMENT	323 185,00€	323 185,00€
TOTAL	349 870,00€	349 870,00€

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 17 novembre 2014,

**CONSIDERANT** que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 10 décembre 2014, **CONSIDERANT** que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** chapitre par chapitre le budget primitif du service de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire de la ville de Joigny de l'exercice 2015 tel qu'il est présenté.

## FIN-105-2014. Budget primitif 2015 — aire d'accueil des gens du voyage

**VU** le budget primitif 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	25 064,00€	25 064,00€
FONCTIONNEMENT	110 964,00€	110 964,00€
TOTAL	136 028,00€	136 028,00€

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 17 novembre 2014,

**CONSIDERANT** que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 10 décembre 2014, **CONSIDERANT** que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR: Monsieur Bernard MORAINE, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 32 voix, ABSTENTION: Monsieur Claude DASSIE, soit 1 voix,

**APPROUVE** chapitre par chapitre le budget primitif de l'aire d'accueil des gens du voyage de la ville de Joigny de l'exercice 2015 tel qu'il est présenté.

# FIN-106-2014. Subventions d'équilibre aux budgets annexes et subvention du budget annexe de la forêt au budget principal

**VU** le budget primitif 2015 du budget principal et des budgets annexes,

**CONSIDERANT** que cinq des huit budgets annexes ne sont pas autonomes financièrement, à savoir les budgets suivants : camping, conservatoire et spectacles vivants, restauration scolaire et accueil périscolaire, CRSD et ex-28<sup>e</sup> groupe géographique, aire d'accueil des gens du voyage,

**CONSIDERANT** qu'il convient par conséquent de leur verser une subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2015, **CONSIDERANT** que le budget annexe de la forêt comporte en section de fonctionnement des ressources propres supérieures aux dépenses, ce qui se traduit par un excédent de 60 270 €,

CONSIDERANT que ce dossier a été soumis à la commission des finances, réunie le 10 décembre 2014,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR: Monsieur Bernard MORAINE, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 32 voix, <u>ABSTENTION</u>: Monsieur Claude DASSIE, soit 1 voix,

#### ATTRIBUE des subventions aux budgets annexes suivants :

- 20 760 € au budget annexe du camping
- 250 211 € au budget annexe du conservatoire et des spectacles vivants
- 188 685 € au budget annexe de la restauration scolaire et accueil périscolaire
- 76 625 € au budget annexe du CRSD et ex-28<sup>e</sup> groupe géographique
- 57 964 € au budget annexe de l'aire d'accueil des gens du voyage

**PRECISE** que les crédits correspondant à ces subventions sont inscrits au budget principal 2015, à l'article 67441, **APPROUVE** le versement par le budget annexe de la forêt d'une subvention de 60 270 € au budget principal.

## FIN-107-2014. Tarifs de l'eau, de location des compteurs d'eau et des interventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2013 fixant les tarifs de l'eau, de locations des compteurs d'eau et des interventions par les services techniques municipaux sur les compteurs d'eau, **VU** l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 10 décembre 2014,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DIT** que les tarifs du m³ d'eau, de locations des compteurs d'eau et des interventions par les services techniques municipaux sur les compteurs restent inchangés, à savoir :

m³ d'eau 0,91 € HT

#### Location des compteurs :

•	0 15 mm	5,50 € HT
•	0 20 mm	6,70 € HT
•	0 40 mm	22,00 € HT
•	0 60 mm	68,00 € HT
•	0 80 mm	120,00€HT
•	0 100 mm	160,00 € HT

#### Interventions par les services techniques municipaux :

- Droit d'accès au service : 40,00 € TTC
- Ouverture et/ou fermeture d'un branchement : 25,46 € TTC
- Déplacement du personnel, recherche de fuite, changement de compteur non défaillant ou autre intervention quelconque sur compteur : 34,61 € TTC.

# FIN-108-2014. Tarif de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2013 fixant le tarif de l'assainissement, **VU** l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 10 décembre 2014,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que le tarif de la taxe d'assainissement reste inchangé, à savoir : 1,97 € HT.

# FIN-109-2014. Frais scolaires 2014-2015 — Participation des communes de résidence

**VU** la délibération en date du 12 décembre 2013 fixant la participation des communes aux frais scolaires pour l'année 2013-2014 par enfant scolarisé à Joigny mais n'y résidant pas, à savoir :

- 586,87 € par élève en classe maternelle,
- 372,62 € par élève en classe élémentaire,

**CONSIDERANT** qu'il convient de tenir compte de l'augmentation des charges de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires de Joigny,

CONSIDERANT que ce dossier a été examiné par la commission des finances réunie le 10 décembre 2014,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR: Monsieur Bernard MORAINE, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 31 voix,

CONTRE: Madame Emilie LAFORGE, soit 1 voix,

ABSTENTION: Monsieur Yves BONNET, soit 1 voix,

**DECIDE** d'augmenter de 1,5 % la participation des communes aux frais scolaires pour l'année 2014-2015 par enfant scolarisé à Joigny,

FIXE comme suit cette participation :

- 595,67 € par élève en classe maternelle,
- 378,21 € par élève en classe élémentaire.

## FIN-110-2014. Ecole privée Sainte-Thérèse — Participation financière de la ville année scolaire 2014-2015

**VU** la délibération en date du 12 décembre 2013 par laquelle le conseil municipal a fixé le montant de la participation communale au fonctionnement de l'école privée Sainte-Thérèse,

**VU** la proposition de ne pas augmenter la participation financière de la ville à l'école Sainte-Thérèse soumise à l'avis de la commission des finances réunie le 10 décembre 2014,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR: Monsieur Bernard MORAINE, Monsieur Nicolas SORET, Monsieur Claude JOSSELIN, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Monsieur Thierry LEAU, soit 27 voix, CONTRE: Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Ulrich DUCROT, soit 2 voix,

<u>ABSTENTIONS</u>: Madame Frédérique COLAS, Madame Laurence MARCHAND, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 4 voix,

**DECIDE** de ne pas augmenter la participation financière de la ville à l'école Sainte-Thérèse, pour l'année scolaire 2014-2015, soit :

- 916,52 € par enfant jovinien en classe maternelle,
- 414,57 € par enfant jovinien en classe élémentaire.

## FIN-111-2014. Attribution des subventions pour l'année 2015

VU la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2014 approuvant le budget primitif pour 2015,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR: Monsieur Bernard MORAINE, Monsieur Nicolas SORET, Monsieur Madame Frédérique COLAS, Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Monsieur Thierry LEAU, soit 30 voix,

<u>ABSTENTIONS</u>: Madame Emilie LAFORGE, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 3 voix, **DECIDE** d'accorder aux associations suivantes une subvention municipale tel qu'indiqué ci-dessous :

THEMES	ASSOCIATIONS	MONTANT EN €
	Anciens Combattants	100
	FNACA Comité de Joigny	300
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	Groupement Jovinien Bayard	2 000
FAIRIUIIŲUE3	Souvenir Français Joigny	400
	SOUS-TOTAL	2 800
	Les Aventuriers + Association de la Madeleine	67 000
	Club canin de Joigny	500
SPORT	Union sportive de Joigny	187 000
JEUNESSE	JoignyoGIS	200
	SOUS-TOTAL	254 700
	AACOR (Ensemble Choral)	1 500
	ACEJ	1 000
	ACEJ Atelier photo	1 300
	Amis des orgues de Joigny	800
	Arabesque	1 000
	Atelier Cantoisel	2 000
	Chœurs en fête	5 000
	Crazy Spray	800
CULTURE	Guit'art	400
LOISIRS	Harmonie	2 000
	Joigny accueil	1 000
	Joigny Randos	500
	La Bande à Gavroche	4 800
	Panoramic	4 000
	Saudades du Portugal	500
	AMEB	200
	Centre Chorégraphique de l'Yonne - ex académie Legrand	200
	SOUS - TOTAL	27 000
	Cœur de Joigny	18 000
ECONOMIE	Tourisme, terroir	400
	SOUS-TOTAL	18 400

	Amis des Deux Joigny	500
	Cercle franco- allemand	2000
	Cercle franco- américain	800
JUMELAGES	Cercle amitié franco- anglais	500
	Comité franco- italien	2500
	Joigny Baobab	2000
	SOUS-TOTAL	8 300
ENNABONNEMENT.	Collectif des 3 Vallées C3V	1 500
ENVIRONNEMENT	SOUS- TOTAL	1 500
	Association Romarin	500
	Collège Marie Noël- foyer socio-éducatif	400
	St Exupéry — Association sportive	500
EDUCATION	Amicale des Joyeux Loupiots	200
	Université pour tous du Jovinien (UTJ)	1 300
	SOUS-TOTAL	2 900
ETABLISSEMENTS	Collège André Malraux de Paron	300
D'ENSEIGNEMENT	SOUS-TOTAL	300
	ADAVIRS	500
	Amicale sportive des pompiers	200
	Bouchons d'amour	150
	Club de l'amitié du jovinien	1 400
SOLIDARITE	Le Hameau s'éveille	700
EMPLOI LIENS	Mission locale Migennois et Jovinien	2 000
SOCIAUX	Musulmans de Joigny	4 500
	UNRPA	600
	UNA	200
	Visiteurs hospitaliers	100
	SOUS - TOTAL	10 350
	TOTAL	326 250

**DIT** que des conventions seront conclues, en vertu de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, avec les associations bénéficiaires de subventions de plus de 23 000 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année 2015,

**AUTORISE** le maire à signer tout document à intervenir.

# FIN-112-2014. Exonération de droits de terrasses et d'enseignes pour 2014

**CONSIDERANT** que des droits de terrasses et d'enseignes pour les commerces et services de la ville sont institués à Joigny,

**CONSIDERANT** que les commerçants joviniens rencontrent des difficultés suite à la fermeture de l'ancien site militaire et du contexte économique,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 10 décembre 2014,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EXONERE** les commerçants et services joviniens des droits de terrasses et d'enseignes au titre de l'année 2014, sur la base du même nombre de tables qu'en 2013,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

## FIN-113-2014. EPIC office de tourisme — Approbation du budget primitif 2014 et subvention

VU l'article R.133-15 du code du tourisme prévoyant que le budget approuvé par le comité de direction de l'EPIC office de tourisme doit être soumis au conseil municipal à fin d'approbation dans un délai de trente jours,

VU la délibération du comité directeur de l'EPIC office de tourisme de Joigny du 19 novembre 2014 approuvant le budget 2015 se présentant synthétiquement comme suit :

## Dépenses de fonctionnement

Frais de personnel :	139 500€
Frais d'administration générale :	30870€
(loyer, assurances, formation, abonnements, papeterie)	
Manifestations: rémunérations intervenants, salons, dépliants	23 030€
Achat de marchandises :	4 000€
Dotations aux amortissements :	4 545 €
	201 945€

## Recettes de fonctionnement

	201 945€
Commissions	2 200 €
Recettes manifestations, prestations de services, mécénat	32 400 €
Vente de produits boutiques :	6 000 €
Taxe de séjour :	22 045€
Subvention municipale :	139 300€

## Dépenses d'investissement

Mobilier, matériel, licence : 4 545€

#### Recettes d'investissement

Amortissement du matériel : 4 545 €

CONSIDERANT que ce dossier a été examiné par la commission des finances réunie le 10 décembre 2014,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR: Monsieur Bernard MORAINE, Monsieur Nicolas SORET, Monsieur Madame Frédérique COLAS, Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 32 voix, ABSTENTION: Monsieur Thierry LEAU, soit 1 voix,

APPROUVE le budget primitif 2015 de l'EPIC office de tourisme de Joigny, ATTRIBUE une subvention d'équilibre de 139 300 € à l'EPIC office de tourisme de Joigny, AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

## FIN-114-2014. Responsabilité du régisseur dans un vol à l'aire d'accueil des gens du voyage

CONSIDERANT qu'un vol de caisse a eu lieu sur l'aire d'accueil des gens du voyage dans la nuit du 26 au 27 mai 2014, VU le courrier du 18 juin 2014, par lequel le régisseur de l'aire d'accueil des gens du voyage a présenté une demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse d'une somme de 996 €, qu'il doit rembourser suite à ce vol, CONSIDERANT qu'il s'agit d'un vol avec effraction et que le coffre-fort contenant la somme volée a été descellé, CONSIDERANT que le dépôt des fonds à la trésorerie n'a pas pu être effectué en temps voulu par le régisseur,

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la demande du régisseur, conformément à la réglementation relative aux régies,

CONSIDERANT que ce dossier a été soumis à la commission des finances, réunie le 10 décembre 2014,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis défavorable à la demande de remise gracieuse et de décharge de responsabilité formulée par le régisseur de l'aire d'accueil des gens du voyage,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

# FIN-115-2014. SIMAD — Garantie d'un contrat de prêt PAM — travaux étiquette énergétique

VU la demande formulée par la SIMAD, tendant à réaliser des travaux de réhabilitation étiquette énergétique,

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du code civil,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARTICLE 1**: L'assemblée délibérante de Joigny accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 200 000 € souscrit par la SIMAD auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à financer des travaux étiquette énergétique dans le bâtiment C2 sis rue Voltaire à Joigny.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant: 200 000 € - Durée: 20 ans

- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A à la date d'effet du contrat + 0,60 %

Taux de progressivité : 0 %
 Echéances : annuelles
 Index : Livret A

**ARTICLE 3**: La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4**: Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**ARTICLE 5** : Le conseil municipal autorise le maire à intervenir au contrat de prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

## FIN-116-2014. SIMAD — Garantie d'un contrat éco-prêt — travaux étiquette énergétique

**VU** la demande formulée par la SIMAD, tendant à réaliser des travaux de réhabilitation étiquette énergétique, **VU** les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du code civil,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARTICLE 1**: L'assemblée délibérante de Joigny accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un éco-prêt d'un montant total de 513 000 € souscrit par la SIMAD auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à financer des travaux étiquette énergétique dans le bâtiment C2 sis rue Voltaire à Joigny.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant: 513 000 € - Durée: 20 ans

- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A à la date d'effet du contrat - 0,45 %

Taux de progressivité : 0 %
 Echéances : annuelles
 Index : Livret A

**ARTICLE 3**: La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4**: Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**ARTICLE 5** : Le conseil municipal autorise le maire à intervenir au contrat de prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

# FIN-117-2014. Camping — Acceptation de recettes reversées en 2013 par SOGEVAL

VU le marché public conclu en 2013 avec la société SOGEVAL pour la gestion du camping municipal,

**CONSIDERANT** que la société SOGEVAL a encaissé les droits d'entrées des campeurs durant la période d'ouverture du camping en 2013, et les a reversés à la trésorerie municipale,

**CONSIDERANT** que la recette totale reversée par SOGEVAL s'élève à 18 236,88 €,

**CONSIDERANT** que l'intégralité de cette recette n'a pas pu être justifiée par SOGEVAL, faute de certaines factures à l'appui de ce produit,

**CONSIDERANT** qu'il convient néanmoins de permettre la prise en compte de cette recette dans la comptabilité communale,

CONSIDERANT que ce dossier a été soumis à la commission des finances, réunie le 10 décembre 2014,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la somme de 18 236,88 € reversée en 2013 par la société SOGEVAL,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

# MAN-118-2014. Programme des fêtes et cérémonies pour l'année 2015

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

**CONSIDERANT** qu'il convient de préciser les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur les comptes 6232 «fêtes et cérémonies» et 6257 «réceptions», au titre de l'année 2015,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'imputer sur le compte 6232 «fêtes et cérémonies», les dépenses afférentes aux événements suivants, d'une manière générale, l'ensemble des dépenses ayant trait aux fêtes et cérémonies telles que :

- concerts
- festivals
- feux d'artifices
- cérémonies patriotiques
- cérémonies de jumelages
- animations

- ...

DECIDE d'imputer sur le compte 6257 «réceptions», les dépenses liées aux frais de réception :

- vins d'honneur
- vœux du maire

- ..

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

# TVX-119-2014. Travaux de restauration de l'église Saint-Thibault — Réfection des couvertures des bas-côtés et travaux annexes

**CONSIDERANT** que l'église Saint-Thibault, bâtie entre les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles avec des remaniements au XIX<sup>e</sup> siècle, est un édifice classé monument historique par arrêté du 22 septembre 2014,

**VU** la délibération du 12 décembre 2013, par laquelle le conseil municipal a approuvé un programme de travaux relatifs à la restauration des couvertures des bas-côtés pour un montant global de 1 055 000 € HT,

**VU** le programme de travaux comprenant :

- la restauration de l'ensemble des couvertures des bas-côtés avec le rétablissement de l'ancienne pente et l'utilisation de tuiles plates de Bourgogne
- la restauration des couvertures de la sacristie sud
- la démolition de la sacristie nord

- la rénovation complète des installations électriques (hors rénovation ou remplacement des lustres)
- des travaux annexes de maçonnerie

**VU** l'avant-projet remis par M. Cyril BOUCAUD, architecte du patrimoine, concernant ce programme de travaux qu'il propose de réaliser en trois tranches, pour un montant total estimé à 1 090 000 € HT, soit 1 308 000 € TTC,

VU le découpage par tranche proposé :

- Tranche n°1, pouvant être programmée sur les budgets 2015 (200 000 €) et 2016 (382 000 €)

Restauration des couvertures du chevet et rénovation des installations électriques, estimation prévisionnelle : 485 000 € HT, soit 582 000 € TTC

- Tranche n°2, pouvant être programmée en 2017

Restauration des couvertures des bas-côtés sud et sacristie sud, estimation prévisionnelle : 320 000 € HT, soit 384 000 € TTC

- Tranche n°3, pouvant être programmée en 2018

Restauration des couvertures des bas-côtés nord et démolition de la sacristie nord, estimation prévisionnelle : 285 000 € HT, soit 342 000 € TTC

CONSIDERANT que ce programme peut faire l'objet d'aides financières auprès de divers organismes,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR: Monsieur Bernard MORAINE, Monsieur Nicolas SORET, Monsieur Madame Frédérique COLAS, Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 32 voix,

**CONTRE**: Monsieur Yves BONNET, soit 1 voix,

**APPROUVE** le programme de restauration des couvertures des bas-côtés et travaux annexes de l'église Saint-Thibault pour un montant global estimé à 1 090 000 € HT,

APPROUVE le principe de réalisation des travaux en trois tranches :

- Tranche n°1: 485 000 € HT, soit 582 000 € TTC
- Tranche n°2: 320 000 € HT, soit 384 000 € TTC
- Tranche n°3: 285 000 € HT, soit 342 000 € TTC

**AUTORISE** le maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises, conformément au code des marchés publics, avec une opération comprenant une tranche ferme (1<sup>ère</sup> tranche) et deux tranches conditionnelles et à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues par la commission compétente,

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme de travaux sur le budget communal en fonction des financements qui seront obtenus et suivant les possibilités financières de la commune et au vu du résultat de la consultation des entreprises,

**SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat, par l'intermédiaire de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), dans le cadre de grosses réparations sur un édifice classé monument historique suivant le découpage en tranches proposé,

**SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible auprès du conseil général de l'Yonne suivant le découpage en tranches proposé,

**SOLLICITE** une aide financière auprès de la Fondation du patrimoine,

**SOLLICITE** des subventions auprès de tout autre organisme,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

# FIN-120-2014. Travaux de restauration de l'église Saint-Thibault — Autorisation de programme et crédits de paiement

**VU** l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales prévoyant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

VU la délibération du 18 décembre 2014, par laquelle le conseil municipal a approuvé le budget primitif pour 2015,

**VU** la délibération du 18 décembre 2014, par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de réalisation des travaux de restauration de l'église Saint-Thibault en trois tranches,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 10 décembre 2014,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR: Monsieur Bernard MORAINE, Monsieur Nicolas SORET, Monsieur Madame Frédérique COLAS, Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 32 voix,

**CONTRE**: Monsieur Yves BONNET, soit 1 voix,

**APPROUVE** le montant de l'autorisation de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) pour la restauration de l'église Saint-Thiabult, tels que définis ci-dessous :

Montant de l'AP : 1 308 000 € TTC Répartition annuelle des CP :

2018:342 000€

2015:200 000 € 2016:382 000 € 2017:384 000 €

AUTORISE les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement.

# CULT-121-2014. Saison des Vendredis de Debussy — Demande de subvention

**CONSIDERANT** que le programme «Vendredis de Debussy» propose un rendez-vous régulier salle Claude Debussy, les vendredis d'octobre à mai, en période scolaire et aussi ponctuellement durant les vacances scolaires,

**CONSIDERANT** que cette programmation est très éclectique au niveau des genres, afin de toucher le public le plus large, le théâtre, la danse et la musique sont présentés dans des esthétiques très diverses,

**CONSIDERANT** que des spectacles adaptés et un horaire plus tôt dans la soirée permettent la présence du jeune public durant la saison, depuis 3 ans,

**VU** la programmation des saisons 2014-2015 et 2015-2016, montrant l'intérêt pour les productions bourguignonnes, pour les artistes du territoire, pour l'ouverture à l'international, pour les liens avec les actions culturelles de la ville et des jumelages et complète par un accueil de troupes de l'Hexagone repérées pour la qualité de leur production, ceci afin de concevoir une saison équilibrée pour tout public,

**CONSIDERANT** que le budget prévisionnel de la saison est estimé à 50 000 € (contrats, accueil, régie, droits),

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR: Monsieur Bernard MORAINE, Monsieur Nicolas SORET, Monsieur Madame Frédérique COLAS, Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 32 voix, ABSTENTION: Monsieur Claude DASSIE, soit 1 voix,

**SOLLICITE** une subvention auprès du conseil régional de Bourgogne au taux le plus élevé possible, **SOLLICITE** toute autre subvention possible,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document contribuant à la réalisation de cette saison.

# URB-122-2014. Changement de dénomination du chemin dit «de Courtenay»

VU la demande de certains riverains de changement de dénomination du chemin dit «de Courtenay»,

**CONSIDERANT** que depuis de nombreuses années, l'adresse postale est chemin de la Petite IIe,

CONSIDERANT que les livreurs rencontrent toutefois des difficultés pour trouver les destinataires lors des livraisons,

**CONSIDERANT** qu'il convient par conséquent de renommer le chemin dit de Courtenay, entre la rue de la Petite lle ét la zone d'activités,

VU l'avis favorable émis par la commission transport circulation réunie le 21 octobre 2014,

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DENOMME** le chemin dit de Courtenay, «chemin de la Petite lle»,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

# ADM-123-2014. Désaffectation des logements des instituteurs à l'école du Clos Muscadet

**CONSIDERANT** que l'école du Clos Muscadet comprend :

- un bâtiment et un pavillon réservés à l'enseignement avec un accès avenue du Commandant Tulasne,
- un immeuble de 6 logements indépendants avec une entrée allée du Clos Muscadet,

CONSIDERANT que seuls 3 logements étaient occupés par des locataires,

**CONSIDERANT** que de très importants travaux sont nécessaires pour mettre aux normes les 6 logements (électricité, plomberie, assainissement, changement de fenêtres...),

**CONSIDERANT** que la ville ne souhaite pas financer ces travaux, afin de réserver ces crédits aux travaux dans les classes ou réaliser l'accessibilité des écoles,

CONSIDERANT que la ville envisage par conséquent de vendre cet immeuble,

VU la circulaire ministérielle du 25 août 1995,

**VU** les courriers des 24 novembre 2014 et 1<sup>er</sup> décembre 2014, respectivement de l'inspection académique et de la préfecture, émettant un avis favorable à la désaffectation des 6 logements d'instituteurs de l'école du Clos Muscadet,

# Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la désaffectation des 6 logements d'instituteurs de l'école du Clos Muscadet,

**DECIDE** de mettre en vente l'immeuble susmentionné,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

# ENV-124-2014. Autorisation et protection réglementaire des captages d'eau destinée à la consommation humaine — captage de La Madeleine et source de la Fontaine aux Anes

**VU** la délibération du 26 septembre 2013, par laquelle le conseil municipal a décidé de créer des périmètres de protection autour des captages suivants aux débits respectifs indiqués :

Nom du captage	volume maxi journalier m³/j	volume maxi horaire m³/h	volume maxi annuel m³/an
Captage de La Madeleine 03673X0011	1 600,00	66,67	584 000,00
Source de la Fontaine aux Anes 03673X0001	1 600,00	66,67	584 000,00

VU l'avis de l'hydrogéologue reçu le 29 septembre 2014,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de modifier les volumes précédemment déterminés,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**MODIFIE** la délibération du conseil municipal du 26 septembre 2013, uniquement en ce qui concerne les débits respectifs du ou des captages suivants indiqués, les autres termes restant inchangés :

Nom du captage	volume maxi journalier m³/j	volume maxi horaire m³/h	volume maxi annuel m³/an
Captage de la Madeleine 03673X0011	1 600,00	66,67	584 000,00
Source de la Fontaine aux Anes 03673X0001	1 600,00	66,67	584 000,00

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

# ADM-125-2014. Modification de la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

**VU** la délibération du 11 avril 2014, par laquelle le conseil municipal a notamment désigné ses représentants au sein des conseils d'administration du lycée Louis Davier, du collège Marie Noël et de l'EREA,

**VU** la lettre en date du 20 novembre 2014, par laquelle Monsieur le Préfet a transmis une note d'instruction relative à la désignation des représentants des collectivités locales au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

**CONSIDERANT** qu'il convient par conséquent de modifier la composition des conseils d'administration de ces 3 établissements,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** les délégués du conseil municipal suivants pour siéger au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement suivants :

# Lycée Louis Davier

- Françoise DEPARDON
- Corinne BALLANTIER

## Collège Marie Noël

Titulaire: Hassan LARIBIA

Suppléant : Françoise DEPARDON

## **EREA**

Titulaire: Yves BONNET

Suppléant : Françoise DEPARDON

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h20.